

Texte du groupe « Réflexion sur le circuit d'attribution de la mention à NP » (décembre 2023)

SYNTHÈSE

Raisons et objectifs de ce groupe de travail

Raison : surcharge de travail pour les salariés de la mention (SGM)

Objectifs : diminuer le temps de travail salarié sur ces tâches et aller vers plus d'autonomie des groupes (gouvernance). Examiner le circuit actuel et surtout les alternatives.

Enseignement de l'expérimentation d'une nouvelle organisation Comac 2023

- Les blocages à l'autonomie des groupes
- Des pistes de solutions à ces blocages

LES SOLUTIONS TROUVÉES ET ÉTUDIÉES

- **Chaque groupe pourra choisir sa ou ses solutions**
- **Développer la formation SPG et sa diversification, dont un ancrage sur le terrain (Comac, enquête...)**
- **Mettre en place au niveau fédéral des outils et leur accessibilité par les groupes, notamment des outils informatiques.**
- **Relecture des fiches de synthèse par un autre groupe et non plus par le SGM**
- **Organiser une intercomac pour examiner les dossiers**
- **Le SGM n'étudierait pas tous les dossiers-fiches chaque année (échantillonnage...)**

Introduction : pourquoi ce groupe de réflexion

Depuis plusieurs années, il a été constaté une surcharge de travail pour les salariés de la mention (SGM). Cela entraîne des retards. L'une des raisons est le temps que prend le traitement des dossiers/fiches, sans parler d'un travail administratif peu épanouissant et répétitif. Ne plus avoir ces retards demanderait du temps salarié en plus, ce qui ne va dans le sens des choix politiques et financiers de NP (capacités financières, indépendance...), et questionne l'organisation du circuit de la mention.

L'objectif du groupe de travail est donc de proposer des solutions afin de de proposer des solutions afin le temps de travail salarié sur ces tâches et d'aller vers plus d'autonomie des groupes (gouvernance). Pour cela, il faut examiner les processus actuels d'attribution de la mention et voir si un ou plusieurs circuits alternatifs peuvent être intéressants à expérimenter. Le résultat de ce travail sera communiqué au conseil fédéral (CF).

I) Enseignement de l'expérimentation d'une nouvelle organisation comac 2023

Dans le même but que ce groupe, les salariés et la comac fédérale on mis en place une année d'expérimentation (voir guide de fonctionnement 2023 à destination des comac). Cet essai a permis de faire ressortir certains blocages essentiels pour l'autonomie des groupes. Notre groupe a alors pensé indispensable d'ajouter à sa tâche de réfléchir sur ces blocages, comme un préalable obligatoire au développement d'autres alternatives. C'est pour cette raison qu'une partie assez conséquente concerne le développement de la formation SPG, sa diversification et le développement des personnes ressources (groupes, salariées...).

Nous allons d'abord détailler ces blocages avant de proposer des pistes de solutions.

Les blocages à l'autonomie des groupes

La communication de cette décision et les premiers essais par les groupes ont fait ressortir différentes craintes : un temps de travail fortement accru ; ne pas avoir les compétences et/ou les forces vives pour le faire ; avoir besoin d'un.e salarié.e ; le danger d'une crédibilité amoindrie de la mention NP... Cela semble concerner plus particulièrement les nouveaux groupes et les groupes fonctionnant très difficilement.

Plusieurs problèmes centraux liés à l'autonomie semblent ainsi émerger dans les comac : la confiance en elle-même de la comac car certaines tâches ne changent pas ou peu mais posent maintenant des doutes ; la difficulté à repenser son organisation pour ne pas trop augmenter le temps de travail, notamment administratif...

Ces retours d'expériences nous font pointer un problème de formation et notamment de formation SPG . Dit autrement, un besoin de développement ou d'amélioration de la formation des groupes est relevé. Voici plusieurs aspects de cette formation et les solutions possibles (où, comment, qui...).

Des pistes de solutions à ces blocages

A l'intérieur d'un groupe, les ancien.nes doivent rapidement former les nouveaux. Cela peut se faire : pendant une rencontre entre anciens et nouveaux dans une salle ; pendant une enquête ; pendant une comac... Incitation forte de participer à 1 enquête et/ou une comac avant d'être enquêté/passer en comac (nouveaux.elles)... Il ne faut pas avoir peur de répéter car cela fait beaucoup de choses à retenir et on oublie. Certains groupes demandent cette formation comme un préalable au passage en comac.

Une formation SPG externe au groupe fait sur place : par des adhérents d'un autre groupe et/ou par un.e salarié.e. Attention, il faut que la formation soit en quelque sorte validée par l'application, avec

donc la possibilité de (re)questionner les formateurs.rices après.

Outils : Avoir des documents locaux précis avec des exemples. Chaque groupe devrait avoir des protocoles (issus d'autres groupes ou créés en interne) qui permettraient d'avoir une référence écrite en cas d'oubli ou de doute. Par exemple, lors d'une comac, les présents doivent avoir un minimum de connaissances communes pour pouvoir échanger et décider plus facilement. L'énonciation d'infos systématiques au début de chaque comac semble intéressant.

Nous proposons donc de contacter les groupes (comac) pour leur demander les solutions qu'ils utilisent pour former et être plus autonome : introduire, entretenir, développer les compétences, savoir-faire, organisations internes... Reprendre les organisations qu'ont pu pointer les intercomacs.

Globalement, il faut que chaque groupe local puisse se former et emprunter des organisations d'autres groupes... afin de développer sa propre autonomie (qui peut d'ailleurs changer dans le temps selon les adhérents du groupe).

II) Mettre en place au niveau fédéral des outils et leur accessibilité par les groupes, notamment des outils informatiques

Devant les charges et les responsabilités de travail en plus, pour aller plus vite et mieux décider, les groupes devront avoir accès à des outils d'aide à l'organisation et à la décision : tableau historique des non-conformités, historique des décisions, tableau de suivi, données centralisées, coordonnées des groupes voisins...

III) Les solutions de relecture

Rappel : jusqu'à 2023, le SGM relisait uniquement les fiches de synthèse des comac locales.

Principe : Chaque groupe pourra choisir sa ou ses solutions.

III.1) Relecture des fiches de synthèse par un autre groupe et non plus par le SGM

Il faut savoir relire les fiches de synthèse et voir notamment si elles sont complètes (informations, documents joints...). Pour cela ; il est nécessaire d'avoir une formation par le service SGM et/ou un document qui note tout ce qu'il faut penser à regarder.

Il n'est pas nécessaire que les groupes soient voisins. Par contre, il ne faut pas que ce soit le même groupe qui examine les fiche de synthèse d'un autre groupe 2 années d'affilées. Il existe la possibilité pour les groupes très nombreux de les dispatcher dans plusieurs groupes.

Le dossier complet sera demandé, comme actuellement, uniquement en cas de dossier problématique. La relecture du dossier complet sera faite par la fédération ou le groupe relecteur.

Ne devra repartir au SGM que les dérogations, refus de mention et retraits de mention sur un produit.

Attention, il faut être sûr que la signification des mesures prises comme les dérogations, améliorations obligatoires... soient bien comprises par tous. Au besoin, une redéfinition des termes sera faite.

III.2) Inviter des membres d'autres comac à participer à la réunion comac

Dans ce cas, donner un autre nom à la comac, comme « comac élargie », ce qui permettrait de la distinguer d'une comac « normale » ou des « intercomac ».

Il est préconisé de faire tourner les "invités" des comac.

La comac qui accueille définit le rôle des invités, qui est communiqué aux invités avant leur venue.

III.3) Rester comme dans l'ancien fonctionnement

Chaque groupe peut décider de rester dans l'ancien fonctionnement mais les fiches de synthèse ne seraient pas toutes relues par le SGM. Cette relecture sera faite par échantillonnage, c'est-à-dire que seules une partie des fiches seraient relues une année, puis d'autres l'année suivante...

De fait, les avis non relus seraient des avis finaux.

IV) Fiche de synthèse et archivage

Il n'y aura plus de fiche de synthèse pré-remplie.

Donc le SGM n'aurait plus à la constituer et à l'envoyer. La fiche de synthèse de l'année d'avant et une fiche de synthèse vierge pour l'année en cours suffisent. De plus, les groupes pourront ainsi faire les enquêtes et les réunions comac quand ils veulent durant l'année.

Archivage au SGM : C'est le SGM qui le gère. Un double de la fiche de synthèse de l'année est bien sûr envoyé au SGM. Cela est notamment nécessaire pour avoir les informations permettant nécessaires pour d'éditer l'attestation de mention et l'envoyer.

Dès qu'il y a modification(s) de la fiche de synthèse, les modifications sont envoyées au groupe concerné qui le joint à la fiche de synthèse et au SGM (et à la producteur.rice concerné.e ?).

Il faudra donc peut-être créer un tableau partagé récapitulant l'avancée du travail des comac (supervisé par le SGM) avec par exemple "lu et validé" ou/et des codes couleurs... Ceci permettrait un suivi global plus facile, la sauvegarde des informations et d'éviter de nombreux allers-retours par courriel.

Idée communication : Schéma : Faire une sorte de circuit (en dessin) avec des flèches... ?

- Relecture par autre comac : comac locale -> FS avec décision à une comac relectrice (validation ou non via discussion avec la comac locale) -> FS avec décision finale au SGM et à la comac locale
- Comac élargie : -> FS avec décision finale au SGM
- Simple avis (comme avant 2023) avec échantillonnage : Comac locale -> FS avec avis au SGM -> décision finale (copie à la comac locale)
- Avis final (comme 2023) : comac locale -> FS avec décision finale (si simple) ou avis (si difficile) au SGM (si difficile décision finale par le SGM (ou comac fédérale))